

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DU BUREAU**

Bureau du **24 février 2014**

Décision n° **B-2014-5050**

commune (s) : Lyon 3°

objet : Cession à Cité Nouvelle de lots de copropriété situés 227, rue de Créqui/46-48, rue Voltaire

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Barral

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 17 février 2014

Secrétaire élu : Madame Murielle Laurent

Compte-rendu affiché le : mardi 25 février 2014

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, M. Kimelfeld, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Brachet, Colin, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, MM. Crédoz, Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Laurent, MM. Vesco, Assi, Julien-Laferrière, David G., Sangalli.

Absents excusés : MM. Buna, Daclin (pouvoir à M. Crédoz), Crimier (pouvoir à M. Barral), Philip (pouvoir à Mme Laurent), Passi, Mmes Gelas (pouvoir à M. Bernard R.), Peytavin (pouvoir à Mme Domenech Diana), Frih (pouvoir à M. Claisse).

Absents non excusés : Mme Guillemot, MM. Barge, Charles, Sécheresse, Rivalta, Lebuhotel.

**Bureau du 24 février 2014****Décision n° B-2014-5050**

commune (s) : Lyon 3°

objet : **Cession à Cité Nouvelle de lots de copropriété situés 227, rue de Créqui/46-48, rue Voltaire**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 12 février 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

La Communauté urbaine de Lyon a acquis, par acte en dates des 16 mai 1978, 29 mai 1979, 7 septembre 1979, 11 décembre 1979, 20 août 1980 et 5 juillet 1989, un ensemble de lots de copropriétés situés 227, rue de Créqui et 46,48, rue Voltaire à Lyon 3°, dans le cadre de la zone d'aménagement différé (ZAD) Part-Dieu.

Cité Nouvelle se propose d'acquérir ces lots de copropriété, soit 13 logements, 5 locaux commerciaux ainsi que des caves et des greniers dans le but de les réhabiliter pour réaliser des logements sociaux.

Dans le cadre de l'optimisation de la gestion de son patrimoine le Communauté urbaine céderait ce bien à Cité Nouvelle au prix de 980 000 €, bien cédé partiellement occupé, conformément à l'avis de France domaine.

L'acquéreur ayant accepté les conditions de cession qui lui ont été proposées, un compromis a d'ores et déjà été établi ;

Vu ledit dossier ;

Vu les termes de l'avis de France domaine du 6 juin 2013, figurant en pièce jointe ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** la cession à Cité Nouvelle, pour un montant de 980 000 €, de lots de copropriétés situés 227, rue de Créqui/46-48, rue Voltaire à Lyon 3°, dans le cadre de l'optimisation de la gestion de son patrimoine.

**2° - Autorise** monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette cession.

**3° - La recette** correspondant à la valeur de la sortie du bien sera imputée sur l'autorisation de programme globale P07 - Réserves foncières et outils de l'action foncière, individualisée sur l'opération n° OP07O1757, le 9 janvier 2012 pour la somme de 15 000 000 € en dépenses.

**4° - La cession** patrimoniale sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2014 - et donnera lieu à l'écriture suivante :

- produit de la cession : 980 000 en recettes : compte 775 - fonction 824.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 25 février 2014.**